



Politique d'impartialité

Les activités de CERTIPHARM pour la certification et les audits d'évaluation doivent être traitées avec impartialité par la direction et tous les intervenants.

CERTIPHARM ne doit pas permettre que les clients certifiés ou candidats à la certification ainsi que les sociétés évaluées compromettent cette impartialité par des pressions commerciales, financières ou autres.

CERTIPHARM a donc identifié ces risques et mis en place des actions visant à les éliminer ou à les ramener à un niveau maîtrisé. Ces risques restent sous surveillance et sont revus régulièrement.

CERTIPHARM a par ailleurs mis en place un code de déontologie et de conduite qui s'applique à tous les membres de CERTIPHARM veillant à écarter les conflits d'intérêts et notamment aux personnes intervenant dans les groupes de travail de l'association.

Fait à Ploeren le 06/02/2026

La présidente du Comité d'Ethique
Catherine LASSERRE